

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 24 août 2015 à 19h30, sous la présidence de la mairesse Caryl Green et à laquelle étaient présents la conseillère Elizabeth Macfie et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Charles Ricard, directeur général/secrétaire-trésorier.

Était absent la conseillère Barbara Martin.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

305-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

306-15

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE 105

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la Route 105 ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 4 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits :

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Excavasphalte (6422845 Canada Inc.)	1 729 658,39 \$
Construction Edelweiss Inc.	1 763 362,66 \$
Eurovia Québec Construction Inc. (Outaouais)	1 828 840,86 \$
Pavage Coco (Coco Paving Inc.)	1 967 495,61 \$

ATTENDU QUE la firme STANTEC a procédé à l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Excavasphalte (6422845 Canada Inc.), est conforme et la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyée par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour la réfection de la Route 105 au montant de 1 729 658,39 \$, incluant les taxes, à Excavasphalte (6422845 Canada Inc.) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant : 23-040-00-721 (Infrastructures ch. – Pavage et réfection (20 ans), règlement d'emprunt 923-15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

307-15

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LES CHEMINS MEREDITH, WALLACE ET WRIGHT

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux de drainage sur les chemins Meredith, Wallace et Wright ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été créé par la municipalité de Chelsea et a procédé à l'analyse des soumissions reçues ;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, 3 soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE %	PRIX (taxes incluses)
SMI	74 %	47 500 \$
CIMA	73 %	79 200 \$
WSP	81 %	94 000 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

ATTENDU QUE la soumission déposée par SMI est celle recommandée par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux de drainage sur les chemins Meredith, Wallace et Wright au montant de 47 500 \$, incluant les taxes, à SMI ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemins – Drainage et ponceaux (20 ans)), règlements d'emprunt no. 813-12 et 923-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

308-15

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PONCEAUX SUR LES CHEMINS NOTCH ET DU LAC MEECH

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des ponceaux sur les chemins Notch et du Lac Meech ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 7 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Excavasphalte (6422845 Canada Inc.)	318 604,04 \$
Eurovia Québec Construction Inc. (Outaouais)	376 128,30 \$
Construction Edelweiss Inc.	441 969,12 \$
Construction FGK Inc.	510 075,09 \$
Nugent Construction Inc.	529 967,87 \$
Les Constructions CJRB Inc.	546 131,25 \$
Les Constructions B.G.P.	555 627,04 \$

ATTENDU QUE la firme WSP a procédé à l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Excavasphalte (6422845 Canada Inc.), est conforme et la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le remplacement des ponceaux sur les chemins Notch et du Lac Meech au montant de 318 604,04 \$, incluant les taxes, à Excavasphalte (6422845 Canada Inc.) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant :
23-040-30-721 (Infrastructures ch. - Drainage/ponceaux), règlement d'emprunt 746-09,
756-10 - travaux sur le chemin du Lac Meech et 851-13 - travaux sur le chemin Notch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

309-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-26 rév. 1) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #1

ATTENDU QUE par sa résolution no. 308-14, le Conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 \$, incluant les taxes, pour la construction de conduites Lot #1 ;

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé de se brancher au réseau d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE les citoyens ont payé à la municipalité les frais de branchement au réseau d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE le détail des coûts pour les travaux supplémentaires est le suivant :

Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Branchement Route 105 et Old Chelsea	13 508,90 \$	1 global	13 508,90 \$
TPS (5 %)			675,45 \$
TVQ (9,975 %)			1 347,51 \$
TOTAL			15 531,86 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires ci-haut mentionnées au montant total de 15 531,86 \$, incluant les taxes ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-50-721 (Branchements supplémentaires)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

310-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-33) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #1

ATTENDU QUE par sa résolution no. 308-14, le Conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 \$, incluant les taxes, pour la construction de conduites Lot #1 ;

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

ATTENDU QUE des demandes supplémentaires de signalisation des travaux ont été demandées par les commerçants, la Municipalité de Chelsea, le MTQ et la Ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le détail des coûts pour les travaux supplémentaires est le suivant :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Signalisation supplémentaire	3 148,75 \$	1 global	3 148,75 \$
TPS (5 %)			157,44 \$
TVQ (9,975 %)			314,09 \$
TOTAL			3 620,28 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires ci-haut mentionnées au montant total de 3 620,28 \$, incluant les taxes ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

311-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-05 rév. 1, DC-06, DC-07) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire ;

ATTENDU QUE des dessins d'atelier concernant les travaux de mécanique de procédé pour le poste de Mill doivent être produits ;

ATTENDU QUE la présence de roc a été décelée à l'intersection du chemin Old Chelsea et de la Route 105 à l'endroit où le réservoir d'eau potable doit être installé ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués au site des usines concernant le raccordement des conduites du lot 4 au lot 1 (limite des travaux chemin Hudson et site usine) ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Mécanique de procédés (dessins d'atelier)	6 682,98 \$	1 global	6 682,98 \$
Roc (bris, nettoyage remblai contrôle)	24 524,13 \$	1 global	24 524,13 \$
Transitions conduites	3 184,35 \$	1 global	3 184,35 \$
Sous-total travaux non prévus			34 391,46 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)			3 439,15 \$
Total travaux non prévus			37 830,61 \$
TPS (5 %)			1 891,53 \$
TVQ (9,975 %)			3 773,60 \$
TOTAL			43 495,74 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 43 495,74 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce Conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 43 495,74 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 05 rév. 1, no. 6, no. 7) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

312-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-09) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire ;

ATTENDU QUE le MTQ a demandé des changements au site du réservoir d'eau potable suite aux changements de configuration du site ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Exigences supplémentaires MTQ	17 404,65 \$	1 global	17 404,65 \$
Sous-total travaux non prévus			17 404,65 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10 %)			1 740,47 \$
Total travaux non prévus			19 145,12 \$
TPS (5 %)			957,26 \$
TVQ (9,975 %)			1 909,73 \$
TOTAL			22 012,11 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 22 012,11 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, et appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que ce Conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 22 012,11 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 09) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

313-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-10) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire ;

ATTENDU QUE la livraison des charpentes d'acier devra se faire en deux étapes dû au fait que le MDDELCC a émis les certificats d'autorisation de l'eau potable et des eaux usées à quatre mois d'intervalle ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Mobilisation double livraison acier	5 520,00 \$	1 global	5 520,00 \$
Sous-total travaux non prévus			5 520,00 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)			552,00 \$
Total travaux non prévus			6 072,00 \$
TPS (5 %)			303,60 \$
TVQ (9,975 %)			605,68 \$
TOTAL			6 981,28 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 6 981,28 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce Conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 6 981,28 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 10) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-15

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la Municipalité et la Compagnie de Chemin de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15), dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de Chelsea en parc linéaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit faire une étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire ;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, les fonds tirés du poste 02-701-504-19 et que celui-ci prévoit combler le manque à gagner par des programmes de subvention;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a l'intention de déposer une demande de subvention auprès du CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à bien l'étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire;

SESSION SPÉCIALE – 24 AOÛT 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyée par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce Conseil appui la demande de subvention auprès du CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à bien l'étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

315-15

APPEL D'OFFRES POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA TRANSFORMATION DU CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA EN PARC LINÉAIRE

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la Municipalité et la Compagnie de chemins de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15), dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de Chelsea en parc linéaire;

ATTENDU QU'afin de mandater une firme pour effectuer ladite étude de faisabilité, le Service des travaux publics et des infrastructures doit procéder à un appel d'offres public sur invitation;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le budget du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire les fonds tirés du poste 02-701-504-19 et en partie par des programmes de subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce Conseil autorise le Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à des appels d'offres publics sur invitation pour une étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire en parc linéaire;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyée par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session ordinaire soit levée.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse